



COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION

Les risques psycho-sociaux en entreprise



jeudi 21 juin 2018

de 9h00 à 13h00

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

**Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire**
sur le site Internet www.courdecassation.fr



**Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats
Les attestations de présence sont remises sur demande à l'issue du colloque**

8h30 *Accueil des participants*

9h00 *Propos introductifs*

Jean-Yves FROUIN, *président de la chambre sociale*

9h15 *Droit et médecine : croiser les regards sur le phénomène du risque psychosocial en milieu professionnel*

Pierre-Yves VERKINDT, *professeur à l'école de droit de la Sorbonne*

Sophie QUINTON FANTONI, *professeur de médecine du travail, CHRU de Lille, Université*

Lille 2

10h00 *Discussion*

10h20 *Pause*

10h45 *Du harcèlement moral à la qualité de vie au travail en passant par le stress au travail : retour sur 15 années de construction d'un modèle de compréhension et de prévention des RPS*

Hervé LANOUZIERE, *inspecteur IGAS*

11h30 *Evaluation des risques psychosociaux et de la Qualité de Vie au Travail : comment passer du diagnostic à l'action. Retour sur expériences*

Valérie SCHEGIN, *médiatrice, consultante-associée AlterAlliance*

12h15 *Discussion*

12h30 *Propos conclusifs*

Jean-Guy HUGLO, *doyen de la chambre sociale*